

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 JUIN 2012

Présents : MM. MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, MAILLET, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Yves TOURAINE	à	Marie-Lyse GASTON
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Bernard UTHURRY
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120627-20-SPO

UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS : CONVENTION D'UTILISATION 2012/2016

M. LEES précise que la convention tripartite qui lie la CCPO, les collèges publics (Cordeliers et Tristan Derême à Oloron et Aspe à Bedous) et le Département pour l'utilisation de la Piscine Intercommunale doit être renouvelée.

Les modalités pratiques sont quasiment les mêmes que celles de la convention initiale qui avait court depuis 2009 : les termes financiers sont identiques, les modifications concernent :

- La périodicité : elle sera signée pour une durée de 4 ans (au lieu de 3)
- L'avenant annuel sera remplacé par une annexe annuelle qui sera adressée à chaque partie en début d'année scolaire et mentionnera les équipements mis à disposition, les plafonds horaires d'indemnisation et de déplacement
- Les établissements scolaires produiront un état trimestriel (annuel initialement).

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention tripartite avec le Conseil Général et les collèges concernés, pour une durée de 4 ans

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 27 juin 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT